



Association de Ringuette Roussillon
 C. P. 164
 St-Constant, QC J5A 2G2
www.ringuetteroussillon.ca

Association Sportive de Ringuette de Brossard
 8000 boul. Leduc C.P. 210
 Brossard, QC J4Y 0E9
www.ringuettebrossard.com

Demande de remboursement de dépenses

Demande présentée par

Nom * : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____

Liste des dépenses à rembourser *

Date payé	Payé à (nom du détaillant)	Description des biens/services	Requis pour.../but de la dépense	Montant incl. taxes	À L'USAGE DU TRÉSORIER	
					Compte	Catégorie
	RINGUETTE CANADA	PROGRAMME DE CERTIFICATION DES GÉRANTS D'ÉQUIPE			[] ARR [] ARSB	
					[] ARR [] ARSB	
	ÉQUIPE:				[] ARR [] ARSB	
	NOM DU/DE LA GÉRANT(E) _____				[] ARR [] ARSB	
	DATE QUE LE COURS A ÉTÉ PASSÉ _____				[] ARR [] ARSB	
					[] ARR [] ARSB	
					[] ARR [] ARSB	
					[] ARR [] ARSB	
					[] ARR [] ARSB	
Montant Total						
					ARR \$	# le
					ASRB \$	# le

Note(s) additionnelles en support à ces dépenses (par ex. une pré-approbation d'un membre du CA, une circonstance particulière, etc...)

REMETTRE CE FORMULAIRE, LA FACTURE (PREUVE DE PAIEMENT) ET VOTRE CONFIRMATION DE RINGUETTE CANADA AU TRÉSORIER ASSOCIATION DE RINGUETTE ROUSSILLON, C.P. 164, SAINT-CONSTANT, QC J5A 2G2

J'atteste que toutes les dépenses sur cette demande ont été fait pour le compte de l'Association de Ringuette Roussillon ou de l'Association Sportive de Ringuette de Brossard

Date * _____ Signature * _____

Approbation

Date _____ Signature _____

- Instructions:
- > (*) Ces champs sont obligatoires
 - > Utilisez une autre feuille de demande si vous avez plus de neuf items.
 - > Joindre tous les reçus originaux à votre demande. Les reçus doivent comprendre les taxes et les no. de taxes applicables
 - > Les reçus d'opérations de cartes de crédit/débit ne sont pas un reçu admissible. Inclure plutôt le reçu du détaillant.
 - > Soumettez votre demande au trésorier au plus tard dans les 30 jours après la date de la dépense sauf pour le mois d'avril ou le relevé doit être soumis au plus tard le 20 avril.